

L'accompagnement en « Conseil psychologique » :

C'est un processus de développement personnel « contractuel » qui conduit la personne à décrire la situation, définir le problème, identifier les ressources, reconnaître ses capacités et à les mettre en œuvre.

Cadre de travail des séances : (Certains points peuvent être négociés ensemble).

- Je propose le suivi en individuel, en couple ou en groupe.
- Les séances individuelles durent 50 minutes, commencent et se terminent à l'heure.
- Le prix est de 90.- payement comptant en début de séance. Vous recevez un reçu à chaque rendez-vous.
- Les séances annulées à plus de 24h à l'avance ne sont pas facturées. Celles annulées à moins de 24h et les rendez-vous manqués sont facturés.
- Les séances à un rythme régulier sont essentielles pour un travail approfondi.
- Les prises de rendez-vous, de changement ou d'annulation se font dans un échange verbal au cours d'une séance ou par téléphone.
- Merci de m'indiquer tout traitement.
- Ma pratique est supervisée de manière régulière.
- Mes services ne sont pas remboursés par les caisses maladies.
- En différence à la psychothérapie, les troubles pathologiques ne font pas partie de mon domaine de compétence. Les conseillères et conseillers ont besoin de connaissances suffisantes sur les différents cadres cliniques afin de fixer les limites de nos compétences et d'adresser les clients/es, si nécessaire, à d'autres services professionnels. (Description du Conseil par l'association SGfB)

La fin de l'accompagnement :

Quand vous décidez de terminer, provisoirement ou définitivement votre accompagnement, prenez avec moi le temps de préparer votre départ. C'est un temps d'évaluation et de reconnaissance du travail que nous avons accompli ensemble.